

Auch, le 11 septembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plaisance: les élèves de 6e équipés d'un ordinateur portable par le Département

Ce jeudi 10 septembre, au collège Louis-Pasteur de Plaisance, 28 élèves de 6e ont reçu un ordinateur portable dans le cadre du dispositif numérique porté par le Département. Cette remise s'est déroulée en présence des élèves et de leurs parents, de Vianney Guillemet, principal du collège, de Jérôme Samalens, vice-président du Conseil départemental en charge de l'Education, et de Gérard Castet, conseiller départemental.

Lancée en 2021 au collège de Plaisance, cette expérimentation répondait à un objectif simple : permettre aux collégiens de disposer d'un outil numérique pour leurs apprentissages, à la fois au collège et à leur domicile, et ainsi favoriser la continuité pédagogique. Le projet avait été construit avec l'Éducation nationale, la direction et l'équipe enseignante de l'établissement.

Une expérimentation devenue un dispositif pérenne

Après quatre années d'expérimentation, de 2021 à 2025, le bilan s'est révélé particulièrement favorable. Le dispositif a notamment permis de faire évoluer les pratiques pédagogiques : l'outil numérique a progressivement trouvé sa place dans les classes et les élèves ont développé leurs compétences numériques. L'évaluation PIX fait apparaître des résultats homogènes avec ceux des autres établissements du secteur. Le matériel est par ailleurs bien respecté.

L'expérimentation ayant couvert un cycle complet de scolarité, de la 6e à la 3e, le Département a décidé en juillet 2025 de pérenniser le dispositif. Désormais, les élèves de 6e bénéficient des ordinateurs précédemment utilisés par les élèves de 3e quittant l'établissement, complétés si nécessaire par du matériel reconditionné.

Depuis 2021, plus de 150 ordinateurs ont ainsi été progressivement mis à disposition des élèves de 6e, auxquels s'ajoutent les ordinateurs remis aux enseignants et les équipements nécessaires au développement des usages numériques. Le collège dispose également depuis février 2022 d'une couverture WIFI complète.

Au-delà de la mise à disposition du matériel, l'établissement accompagne les élèves dans sa prise en main. Alice François, professeur de physique-chimie, fait partie des professeurs référents qui animent notamment les « ateliers Geek » destinées aux élèves de 6e pour leur apprendre les bases du traitement de texte et de l'image et les familiariser avec l'environnement informatique. *« Maîtriser l'outil informatique est aujourd'hui une nécessité, plus on se familiarise tôt, plus ce sera simple plus tard. »*

Pour Sandy, maman de Louisa, l'ordinateur constitue également un véritable soutien dans la scolarité : *« C'est un très bon outil pour les aider dans leur travail .C'est une véritable chance pour eux de pouvoir bénéficier de ce dispositif. »*

À travers ce dispositif, le Conseil départemental entend donner à chaque élève les moyens de développer ses compétences numériques et de disposer d'un équipement adapté à ses apprentissages. Le Département reste propriétaire du matériel, prêté gratuitement aux élèves pour un usage scolaire au collège et à leur domicile.

Le coût total de l'expérimentation menée de 2021 à 2025 a été évalué à **177 650 € TTC**. Depuis la rentrée 2025-2026, le coût annuel de pérennisation du dispositif est estimé à environ 13 000 €. À la rentrée 2026-2027, 28 élèves de 6e, 34 élèves de 5e, 34 élèves de 4e et 30 élèves de 3e disposent ainsi d'un ordinateur portable au collège Pasteur de Plaisance, ainsi que 15 enseignants.

Le mot de Jérôme Samalens Vice-Président du Conseil départemental en charge de l'Eductation

« Avec cette expérimentation, notre objectif était clair : réduire la fracture numérique et garantir les mêmes chances de réussite à tous les collégiens, notamment dans nos territoires ruraux. Le bilan montre que le numérique peut être un véritable levier d'égalité lorsqu'il est accompagné par les équipes éducatives. À Plaisance, le travail collectif porte ses fruits : les écarts entre élèves se réduisent et chacun acquiert une culture numérique utile pour la suite de son parcours. C'est cette égalité des chances que nous voulons continuer à défendre dans nos collèges »